
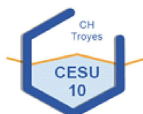





	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>CHT – ACT 013</b>
	Hôpital de Troyes / Gestion documentaire		V01 – 30/08/2021
	<b>Formation Initiale en Soins Infirmiers</b>		<b>Date d'application</b> Août 2021
	 <b>CENTRE DE FORMATION</b> HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Rédaction : Valérie MURA</i>

*"Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leurs parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration."*

La formation en soins infirmiers est réglementée par les articles D4311-16 à D4311-23 du Code de la Santé Publique et par [l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier](#).

### Prérequis / Public / Modalités d'accès

- ▶ Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
  - ▶ Deux voies d'accès sont mises en œuvre par les IFSI regroupés selon leur conventionnement universitaire :
    - Pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion : une admission sur dossier via la plateforme Parcoursup.  
Voir les conditions définies par l'article L. 63311-1 du code du travail en cliquant [ici](#) et le document « attendu des critères nationaux » en cliquant [ici](#).  
Vous pouvez consulter les informations relatives au financement, les critères de prise en charge par la Région et les exigences vaccinales en cliquant [ici](#).
    - Pour les candidats en formation professionnelle continue (personnes justifiant d'au moins 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale) : une admission sur épreuves.
      - Une épreuve écrite d'une durée totale d'une heure est notée sur 20 points. Elle est découpée en une épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une épreuve de calculs simples.
      - Un entretien d'une durée de vingt minutes est noté sur 20 points portant sur l'expérience professionnelle du candidat, son projet professionnel et ses motivations.
- La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues.
- ▶ L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard :
    - Le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>CHT – ACT 013</b>
	Hôpital de Troyes / Gestion documentaire		V01 – 30/08/2021
	<b>Formation Initiale en Soins Infirmiers</b>		<b>Date d'application</b> Août 2021
	 <b>CENTRE DE FORMATION</b> HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD <input type="checkbox"/>	 <b>CESU 10</b> <input type="checkbox"/>	 <b>ifSi</b> <small>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</small> <b>TROYES</b> <input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Rédaction : Valérie MURA</i>

- Le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Pour réussir son projet professionnel, l'étudiant :



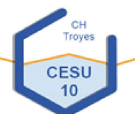

- est motivé et exprime un intérêt majeur pour la formation et la profession,
- s'engage à s'investir pleinement dans l'apprentissage du métier et est acteur de sa propre formation,
- est disposé à entrer dans une dynamique d'évolution, de «transformation de soi»,
- fait preuve d'attention à autrui, de respect et de dignité dans ses relations avec les collègues, les formateurs, les personnes soignées,
- fait preuve de maîtrise de soi, d'investissement, de rigueur, d'assiduité et de sérieux,
- sait faire preuve de capacité d'adaptation, d'esprit d'ouverture, de tolérance, ainsi que de discernement,
- est capable de comprendre, de s'exprimer, de structurer ses interventions orales et ses écrits et de les argumenter,
- présente des capacités d'attention, d'écoute, de dialogue, de travail en groupe.

Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation :

- Pour les candidats inscrits via la plateforme Parcoursup :.  
Schéma Parcoursup en 3 étapes : inscription en janvier et résultat en avril.  
Rentrée en septembre
- Pour les candidats en formation professionnelle continue : inscription en janvier, résultat final en avril.  
Rentrée en septembre.

## Référentiel de formation / Objectifs

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Il est construit par une alternance entre le temps de formation théorique et des temps de formation cliniques réalisés sur les lieux de soins.

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>CHT – ACT 013</b>
	Hôpital de Troyes / Gestion documentaire		V01 – 30/08/2021
	<b>Formation Initiale en Soins Infirmiers</b>		<b>Date d'application</b> Août 2021
	 <b>CENTRE DE FORMATION</b> HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD <input type="checkbox"/>	 <b>CESU 10</b> <input type="checkbox"/>	 <b>IfSi</b> <small>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</small> <b>TROYES</b> <input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Rédaction : Valérie MURA</i>

<u>Cinq compétences constituent la spécificité de ce métier</u>	<u>Cinq compétences «transverses», communes à certaines professions paramédicales</u>
C1 - Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers ; C2 - Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ; C3 - Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ; C4 - Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ; C5 - Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.	C6 - Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ; C7 - Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ; C8 - Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ; C9 - Organiser et coordonner des interventions soignantes ; C10 - Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population avec pour objectifs :





- ▶ d'accompagner l'étudiant dans la construction des éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements ;
- ▶ d'amener l'étudiant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif ;
- ▶ de développer chez lui des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles ;
- ▶ de lui apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- ▶ de développer chez l'étudiant une éthique professionnelle.

## Modalités d'Evaluation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Pour la validation des unités d'enseignement (U.E.), une démarche de liaison entre les différents acquis sera favorisée ; La validation des unités d'intégration reposera sur :

- L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>CHT – ACT 013</b>
	Hôpital de Troyes / Gestion documentaire		V01 – 30/08/2021
	<b>Formation Initiale en Soins Infirmiers</b>		<b>Date d'application</b> Août 2021
	 <b>CENTRE DE FORMATION</b> HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD <input type="checkbox"/>	 <b>CESU 10</b> <input type="checkbox"/>	 <b>IFSI TROYES</b> <input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Rédaction : Valérie MURA</i>

La formation est validée par l'acquisition des dix compétences, évaluées par les examens relatifs aux UE, mais également par les bilans de stage qui certifient l'acquisition des éléments composant chacune des compétences.

Chaque semestre correspond à 30 crédits ECTS

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

A la fin de chaque semestre le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec l'étudiant. Il conseille l'étudiant pour la suite de son parcours.

Chaque semestre le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits (CAC), les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury du diplôme d'Etat Infirmier. Le jury final au Diplôme d'Etat Infirmier se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement
- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences
- La validation des actes, activités ou techniques réalisées en situation réelle ou simulée.

Pour obtenir le diplôme d'état d'infirmier il faut avoir obtenu 180 ECTS.

## Durée de formation





A l'IFSI de Troyes les rentrées pour la formation infirmière se font début septembre.

La formation se déroule sur 3 ans, soit 6 semestres de vingt semaines et un total de 4200 heures pour l'ensemble de la formation.

Modalités pédagogiques :

La répartition des enseignements est la suivante :

- la formation théorique de 2100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et travail personnel guidé (300 heures).
- la formation clinique de 2100 heures.

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>CHT – ACT 013</b>
	Hôpital de Troyes / Gestion documentaire		V01 – 30/08/2021
	<b>Formation Initiale en Soins Infirmiers</b>		<b>Date d'application</b> Août 2021
	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Rédaction : Valérie MURA</i>

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an (à la charge des élèves). L'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stages cliniques indemnisés, selon la typologie suivante :

- ▶ soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- ▶ soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou des pathologies psychiatriques ;
- ▶ soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- ▶ soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours clinique de l'étudiant est réparti comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : 15 semaines de stage
- 2<sup>ème</sup> année : 20 semaines de stage
- 3<sup>ème</sup> année : 25 semaines de stage

La présence des étudiants aux séances de travaux dirigés, travaux pratiques et travail personnel guidé ainsi qu'aux stages est obligatoire.





Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

## Suite de parcours / Débouchés / Passerelles

La formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) (arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI), a permis d'entrer dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et de conférer le grade de licence au diplôme d'Etat d'Infirmier. Cette formation donne lieu à une validation par bloc de compétences et permet dorénavant l'accès à des passerelles vers d'autres formations en santé, médicales et paramédicales, certaines bénéficiant d'emblée d'un grade universitaire afin de poursuivre un parcours en master et en doctorat.

Une fois le diplôme obtenu, vous pouvez évoluer dans votre carrière et :

- Accéder à des diplômes d'Etat de « spécialité » :
  - Puériculture : formation en 12 mois

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>CHT – ACT 013</b>
	Hôpital de Troyes / Gestion documentaire		V01 – 30/08/2021
	<b>Formation Initiale en Soins Infirmiers</b>		<b>Date d'application</b> Août 2021
	 <b>CENTRE DE FORMATION</b> HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input checked="" type="checkbox"/>
			<i>Rédaction : Valérie MURA</i>

- Infirmier de bloc opératoire : formation en 18 mois après 2 ans d'expérience professionnelle
- Infirmier anesthésiste : formation en 24 mois après 2 ans d'expérience professionnelle
- Accéder à un diplôme d'Etat en pratique avancée
- Accéder à un diplôme de cadre de santé : formation de 10 mois après une expérience minimale de 4 ans d'exercice du métier d'infirmier

Aucune équivalence ou passerelle identifiée.

### Tarif de la formation

Tarif 2021-2022 :

8200€/an pour le cursus complet.

Cotisation Vie Etudiante et Campus (CVEC) : 92 €

Inscription universitaire : 170€

### Informations pratiques

Adresse : 2 Avenue des Lombards – 10000 TROYES

Tél : 03.25.49.49.99

Contact : [ifsi@ch-troyes.fr](mailto:ifsi@ch-troyes.fr)

Site internet : <http://www.ifsi-troyes.fr/>

**Référent handicap** : Carole MERCADIER, [carole.mercadier@ch-troyes.fr](mailto:carole.mercadier@ch-troyes.fr)

Dans le but de renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil du public en situation de handicap, l'IFSI a mis en place une organisation pilotée par un référent handicap afin de mettre en œuvre des actions adaptées répondant aux attentes :

- Accessibilité pédagogique des formations : organiser l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir
- Organisation de la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire
- Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation
- Adaptation des moyens de la prestation : accessibilité de la formation
- Accessibilité du site